

Aéroports de Paris

Décision n° DHS/2003/10 bis du 21 juillet 2003 du chef du département du développement social portant délégation de signature (extrait)NOR : *EQUA0310245S*

Le chef du département du développement social,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 252-8, R. 252-11, R. 252-12, R. 252-12-1 à 4 et R. 252-18 ;

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général et, avec l'accord de celui-ci, aux directeurs et aux cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres ;

Vu la décision n° DG/2003/2307 du 21 juillet 2003 portant délégation de pouvoirs aux directeurs et cadres dirigeants et les autorisant à déléguer leur signature aux cadres,

Décide :

Article 1^{er}*Dispositions générales*

Les délégations de signature accordées dans la présente décision s'exercent dans le respect du plan d'organisation et de fonctionnement des services d'Aéroports de Paris, des budgets et conformément aux instructions particulières du chef du département du développement social.

Article 2

Mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail

La signature de toutes mesures en matière d'hygiène et de sécurité du travail est déléguée aux personnes mentionnées ci-après chacune dans son secteur d'activité et de compétence :

M. Nardini (Bernard), chef de projets service études et développement social ;

M. Martin (Alain), chef du service communication et innovation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin, à : Mme Arnoult (Isabelle) ; M. Saurin (Didier) ;

M. Jouvent (Jean-Paul), chef du service développement et prévision, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jouvent, à : M. Legros (Legros) ; M. Lescuyer (Bernard).

Article 3

*Préparation et exécution des contrats en dépenses
autres que les marchés d'un montant inférieur à 100 000 Euro HT*

La signature des actes portant préparation et exécution des contrats en dépenses d'un montant autres que les marchés d'un montant inférieur à 100 000 euros HT, est déléguée à :

M. Jouvent (Jean-Paul), chef du service développement et prévision ;

M. Martin (Alain), chef du service communication et innovation ;

M. Nardini (Bernard), chef de projets service études et développement social.

*Le chef du
département,
T. Parisot*